

Carte indicative et non exhaustive des tronçons susceptibles d'abriter les espèces de la liste 1

(Chabot, Lamproie de planer, Lamproie de rivière, Lamproie marine, Ombre commun, Saumon atlantique, Truite de mer, Truite fario- vandoise)

en référence à l'arrêté préfectoral DDTM/SEBF/13/032 portant sur les inventaires relatifs aux frayères en application de l'article R432-1-1 du code de l'Environnement

Légende

- Frayères - Liste 1
- Cours d'eau

